

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 14 AVRIL 2015 – 18 H 30**

Etaient présents : Mme BURTIN DAUZAN. M. BORDELAIS. Mmes BERTRAND.
M. AUNOS. Mme NIVARD. M. MORENO. Mme BRUNEEL.
Mrs CARON. COUBETERGUE. Mme DEHAYE. Mrs. GUIONIE.
LALANDE. Mmes MAY. MOUNIER. M. PRIOT.

Absents excusés ayant laissé procuration : Mme BAQUÉ pour Mme BERTRAND
Mr MAJOURAU pour Mr BORDELAIS
Mme MONISTROL pour Mr CARON
Mme DONATE pour Mme NIVARD

Mme NIVARD a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur BORDELAIS est désigné président de l'assemblée pendant le vote des comptes administratifs du CCEJ et de la Commune.

A la demande d'approbation du compte rendu de la réunion précédente, Madame DEHAYE souhaite que soit modifiée une tournure de phrase :

- Ordre du jour service civique « Il s'agit de définir certains types de missions ouvertes à des jeunes de la commune avec la possibilité d'élargir au territoire du canton » en lieu et place de : «Il s'agit de définir certains types de jeunes qui rentreraient dans ce cadre avec la possibilité d'élargir au territoire du canton.

➤ **COMPTE DE GESTION CCEJ**

Monsieur Caron présente le bilan 2014 du CCEJ. Dès l'élection de l'équipe Faire Ensemble Saint Selve, une contrainte budgétaire forte a été imposée

Remerciements appuyés à l'équipe qui a su tenir l'exécution budgétaire.

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 97,9 % des crédits votés et les recettes hors report à 102,47 % soit un excellent niveau.

Les dépenses ont été exécutées en charges générales pour un montant de 81 775,94 €, les crédits ont été ouverts à 88 666 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 381 975,30 €, les crédits ont été ouverts à 384 100 €.

Soit une moindre consommation de 9 991,59 € sur l'ensemble.

Les recettes ont été réalisées pour un montant de 465 394,12 €.

Les crédits ouverts s'élevaient à 454 160,28 €

Soit une différence positive de 11 233,84 €.

Le résultat positif reporté sur l'année 2015 s'élève à la somme de 21 225,43 €.

Le compte de gestion du trésorier municipal est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF CCEJ**

Hors la présence de Madame le Maire, le compte administratif 2014, conforme au compte de gestion du trésorier est approuvé à l'unanimité.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT CCEJ**

Monsieur Caron propose d'affecter au budget pour 2015 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

En recettes de fonctionnement ligne budgétaire 002 excédent de fonctionnement reporté : 21 225.43 €.

Unanimité.

➤ **BUDGET CCEJ 2015**

Monsieur Caron présente le projet de budget tel qu'il a été validé par le Conseil d'Exploitation :

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

TOTAL des DEPENSES :		499 900.00 €
Résultat reporté :	+	21 225.43 €
RECETTES :		478 674.57 €
TOTAL des RECETTES :		499 900.00 €

Unanimité.

➤ **COMPTE DE GESTION COMMUNE**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

L'assemblée approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Unanimité.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

Monsieur Bordelais indique que la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis une baisse de 3.28 % par rapport à 2013, les recettes ont, elles, augmenté de 2.6 %.

Fonctionnement

Dépenses	1 676 963.02 €
Recettes	1 888 698.90 €
Résultat de l'exercice	+ 211 735.88 €
Résultat antérieur	+ 201 996.43 €
Résultat de clôture	+ 413 732.31 €

Investissement

Dépenses	399 113.18 €
Recettes	711 667.01 €
Résultat de l'exercice	+ 312 553.83 €
Résultat antérieur	- 368 548.12 €
Résultat de clôture	- 55 994.29 €

Restes à réaliser : - 22 563.00 €

Besoin de financement : 78 557.29 €

Rapport du percepteur :

Le document de valorisation financière et fiscale 2014 démontre les comparaisons qui sont effectuées par rapport à la strate démographique d'appartenance de la commune sur la base des remontées statistiques connues au 11/03/2015, soit sur 1204 communes au niveau national (67,4 % des communes de la strate d'appartenance). La population DGF retenue en 2014 est de 2.203 habitants.

Bien qu'en forte progression (+21,5% par rapport à 2013), la CAF brute reste très en dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate (87 €/hab contre 169 €/hab en moyenne nationale),

Le montant élevé des subventions grève (106 €/hab contre 41 €/hab en moyenne nationale) significativement la CAF brute.

Monsieur Bordelais explique que cette comparaison sur les subventions n'est pas applicable pour notre commune car la subvention annuelle du CCEJ fausse l'analyse globale

La CAF nette demeure très inférieure à la moyenne nationale (16 €/hab contre 100€/hab en moyenne nationale), le remboursement en capital est proche de la moyenne nationale (71 €/hab contre 68 €/hab en moyenne nationale).

La forte modération des investissements 2014 permet à la commune de commencer à reconstituer son fonds de roulement dans l'optique des investissements futurs (le fonds de roulement s'établit à 357.738€ au 31/12/2014 contre 96.171€ en 2013).

Monsieur Bordelais précise qu'en 2014, la CAF nette est à hauteur de 53 973 € en augmentation de 40 % liée notamment à la faiblesse des investissements et à une parfaite maîtrise des coûts. D'autre part il souhaiterait pour les années futures que la commune dégage une CAF de 200 000 € ce qui permettrait d'engager des travaux sans avoir recours à l'emprunt.

Madame May indique que lors de la dernière mandature de gros investissements ont été réalisés nécessitant le recours à l'emprunt. Elle ajoute que son groupe s'était abstenu lors du vote du budget 2014, mais que le CA sera voté.

Unanimité.

➤ AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Bordelais propose d'affecter au budget pour 2015 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 78 557.29 €
- Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 335 175.02 €

Unanimité.

➤ TAUX DES TAXES LOCALES

Madame le Maire indique vouloir poursuivre les programmes d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, les taux des taxes étant déjà élevés.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- Taxe d'habitation : 18.35 %
- Foncier bâti : 20.65 %
- Foncier non bâti : 76.48 %

Unanimité

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Nivard rappelle que la commission d'attribution des subventions aux associations s'est réunie à plusieurs reprises. Elle a procédé à la vérification des 19 dossiers reçus. Elle rappelle, outre les critères définis, que les montants attribués restent entièrement liés à l'enveloppe budgétaire allouée et que des aides en nature peuvent être octroyées (prêt de salles, matériels, véhicules, personnel). Précision de Madame le Maire : la mairie est à la disposition des associations pour une aide aux dossiers administratifs ainsi que pour un appui technique. Elle rappelle que l'aide apportée cette année par les agents de la commune s'élève à 7 000 €.

Ont été recevables 10 dossiers en subvention de fonctionnement et 4 en subvention forfaitaire. L'association Les Amis des Ecuries déposera un dossier courant septembre, l'attribution de l'aide s'effectuera le 2^{ème} semestre de même que la demande de l'association de lutte contre les frelons arrivée trop tardivement.

Propositions :

Associations	Subvention accordée en 2014	Voeux 2015	Proposition Commission	Décision
SUBVENTION FONCTIONNEMENT				
TENNIS CLUB	1600 €	1600 €	1600 €	1600 €
MARATHON	2000 €	2000 €	2000 €	2000 €
FCPE	NEANT	100 €	100 €	100 €
APE	3800 €	4200 €	4200 €	4200 €
APE Comenius	2500 €		2500 €	2500 €
ASCCG	3000 €	3000 €	3000 €	3000 €
USEP	8500 €	8500 €	8500 €	8500 €
PING PONG	230 €	230 €	230 €	230 €
STE CHASSE	400 €	600 €	600 €	500 €
ENTENTE JEANSOTTE	400 €	400 €	400 €	400 €
SUBVENTION FORFAITAIRE				
ANCIENS COMB	200 €	200 €	200 €	200 €
SOLEIL AUTOMNE	250 €	500 €	200 ou 250	200 €
SAPEURS POMPIERS			100 €	100 €
ASS MUSIQUE			100 €	100 €
TOTAL				23 630.00 €

Monsieur Lalande s'interroge sur la somme de 200 € octroyée à Soleil d'Automne. Madame le Maire précise que le dossier était incomplet, sans justificatifs financiers et sans rapport d'activités passées ni projets à venir. L'octroi de 200 € pourra peut-être relancer l'association. La commission se rapprochera des bénévoles afin de leur proposer une aide administrative et les encourager à participer aux activités proposées par le CCAS.

Unanimité.

➤ BUDGET COMMUNE

Monsieur Bordelais rappelle qu'il souhaite maintenir la décroissance des dépenses de fonctionnement, cette année - 1.04 % par rapport au CA 2014, avec pour objectif de dégager plus d'autofinancement et ne pas emprunter. Dans cette démarche la collectivité est limitée par notamment, des dépenses incompressibles et des recettes dont le % d'augmentation est en constante baisse.

Les principales actions engagées pour limiter les dépenses sont la diminution des dépenses liée à la résiliation du contrat de la société de nettoyage, les renégociations de la location d'un des bungalows et du marché de restauration scolaire, le non renouvellement du contrat d'assurance du personnel. Précision : sauf cas exceptionnels, le personnel absent n'est pas remplacé.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles sont en progression de 4.27 % par rapport à 2014, mais il s'agit d'une augmentation fictive et ponctuelle (versement de la Caisse d'Allocations Familiales par le biais de la CCM avec une année de décalage - pour 2015 le versement se fait directement de la CAF vers la Commune avec solde 2014)

Le point négatif est la baisse sensible de la dotation générale de fonctionnement qui est de moins 10 % (28 000 €), avec une baisse prévue d'environ 30 000 € par an pendant 3 ans.

Concernant les investissements, un tableau établi avec Madame Bertrand a été transmis à l'ensemble des élus. A l'horizon 2016, Monsieur Bordelais souhaite provisionner 450 000 € et ainsi éviter d'emprunter plus de 1 000 000 € pour financer le nouveau groupe scolaire. Considérant les incertitudes des aides de l'état sur les prochaines années il préconise la prudence quant à la capacité de remboursement sur le long terme.

Vote : pour : 11 + 4 procurations - abstentions 4 (Mmes MAY BRUNEEL. Mrs COUBETERGUE. LALANDE)

➤ POLE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION DE GRADIGNAN

Madame le Maire rappelle que la commune participe aux charges de fonctionnement et d'investissement du pôle administratif intercommunal du centre médico-scolaire de la circonscription de Gradignan.

Cette participation couvre les coûts de location et d'entretien des locaux, les fluides, le téléphone, internet, les fournitures d'entretien et de bureau ou tout autre frais qui s'avèrent nécessaires au bon fonctionnement du service. Madame Bruneel demande si une convention avait été passée précédemment et pour quel coût. Madame le Maire répond que chaque année une délibération est prise, la participation financière étant proportionnelle au nombre d'habitants. Pour l'année 2015, elle s'élève à la somme de 324.40 €.

Unanimité.

➤ **TARIFICATIONS**

Madame le maire rappelle qu'aucune augmentation n'a eu lieu depuis 2013. Monsieur Aunos indique que les tarifs subissent une augmentation relativement contenue en fonction du coût de la vie (arrondi aux locations).

a) LOCATIONS - RESERVATIONS

	NOUVEAUX TARIFS En €
TENTES DE RECEPTION 2 jours	55
SALLE POLYVALENTE 2 JOURS Saint Selvais Hors commune	390 980
FOYER	135
CAUTIONS	
CAMION DE VENTES	35
CIRQUES	35
FORFAIT ELECTRICITE	8

b) RESTAURATION SCOLAIRE

- Personnes Agées : 4.62 € ⇒ **4.68 €**
- Enseignants : 3.66 € ⇒ **3.71 €**
- Personnel : 2.44 € ⇒ **2.47 €**
- Hors commune : 5.58 € ⇒ **5.66 €**

- **ENFANTS**

NE= Nombre d'Enfants à charge

T.E = Taux d'Effort en %

Tarif appliqué à la Famille = Revenu Mensuel du Foyer x Taux d'Effort

NE	1	2	3	4	5
T.E	0,0930%	0,0775%	0,0581%	0,0517%	0,0465%

- Taux d'Effort: 0.0917 % ⇒ **0.0930 %**
- Tarif Plancher: 1.12 € ⇒ **1.14 €**
- Tarif Maximum: 3.29 € ⇒ **3.34 €**

c) ACCUEIL PERISCOLAIRE

NE	1	2	3	4	5
T.E	0,0279%	0,0233%	0,0174%	0,0155%	0,0140%

- Taux d'Effort: 0,0279%
- Tarif Plancher: 0,40€/H
- Tarif Maximum: 0,86€/H

d) TEMPS MERIDIEN

L'Accueil en Temps Périodique Méridien se déroule de 11H45 à 13H45. L'accueil des enfants durant ce créneau bénéficie des prestations de service de la CAF. Quant à sa tarification, elle est incluse dans le prix des repas. Les tarifs appliqués sont les mêmes que ceux de l'accueil du matin et du soir avec un taux d'effort de 0,0279%, un tarif plancher de 0,40€/H et un tarif maximum de 0,86€/H.

e) ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

NE	1	2	3	4	5
T.E	0,5594%	0,4662%	0,3496%	0,3108%	0,2797%

- Taux d'Effort: 0,5594%
- Tarif Plancher: 4,19€/jour
- Tarif Maximum: 16,58€/jour

f) SUPPLEMENTS SORTIES – ACCUEIL DE LOISIRS

NE	1	2	3	4	5
T.E	0,1749%	0,1458%	0,1093%	0,0972%	0,0875%

- Taux d'Effort: 0,1749%
- Tarif Plancher: 4,66€/Sortie
- Tarif Maximum: 5,17€/sortie

g) SUPPLEMENTS COMMUNES EXTERIEURES

- Par Jour de Présence: 3,96€

h) TARIFICATION SPORTS VACANCES ET SEJOURS

- Les tarifs appliqués aux Sports Vacances et aux Séjours Vacances, voire à certaines sorties ponctuelles dépendent des dépenses engagées à l'organisation de ces projets et des montants des subventions obtenues des différents partenaires dont le Conseil Général, la CAF et la commune.

i) COTISATION POINT RENCONTRE JEUNES

- La cotisation trimestrielle du Point Jeunes, pour l'année 2015 est inchangée. Elle est de 5€ par jeune par trimestre.

Monsieur Lalande demande si les nouveaux tarifs pour les commerces ambulants concernent tous les commerces. Madame le Maire indique que cela ne concerne pas l'alimentaire, mais plutôt les commerces type déballage. Actuellement, aucun tarif n'existe pour les commerces alimentaires. Il n'y a pas eu de volonté jusqu'à maintenant qu'une taxe soit reversée, afin de permettre aux commerces de tester leur activité. Si nécessaire, une délibération pourra être prise lors d'un prochain conseil.

Application de l'augmentation du coût de la vie pour les tarifs de la restauration scolaire. Monsieur Coubetergue demande s'il était nécessaire d'augmenter les repas du portage à domicile compte tenu de la non revalorisation des retraites. Monsieur Bordelais précise que tous les tarifs ont été augmentés par souci d'égalité de traitement ce qui génère une augmentation extrêmement faible de 0.06 € par repas.

Selon Madame le Maire, l'augmentation pour les personnes âgées est symbolique. Monsieur Aunos préconise une augmentation proportionnelle au coût de la vie plutôt que de risquer une augmentation brutale. Quant à Monsieur Moreno, il indique que le pouvoir d'achat des retraités diminue plus que pour l'ensemble de la population.

Unanimité

➤ **MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP et SIAEPA**

Considérant la mise à jour des articles 1 et 2 des statuts, la représentation des communes de Castres Gironde, Cabanac et Villagrains et Saucats et la délibération du SIAEPA en date du 6 mars 2015, le Conseil Municipal :

- approuve la modification des statuts évoqués ci-dessus
- autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération

Unanimité

➤ **CESSION TERRAIN**

Madame le Maire rappelle qu'en raison de l'agrandissement de la station d'épuration, le SIAEPA a souhaité acquérir une partie de parcelle d'une contenance de 5000 m² appartenant à la commune.

Elle précise qu'avait été prise une délibération le 20 décembre 2012 décidant la cession du terrain où est située la station d'épuration. Une estimation du bien réalisée par le service du Domaine en date du 29 janvier 2015 permet d'acter la cession pour une valeur vénale de 50 000 €. Elle ajoute que l'acte de cession sera signé chez Maître Bruno Despujols, notaire à La Brède et précise que les frais d'arpentage, frais de notaire et tous frais inhérents à cette cession seront à la charge du SIAEPA.

Unanimité.

➤ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

L'Assemblée Délibérante approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes notamment sur les points suivants : Développement Économique , Création et Aménagement de la voirie, existante et à venir, d'intérêt communautaire, et Etude et réalisation d'un Schéma d'Accueil des Gens du Voyage dans le respect du Schéma Départemental.

Unanimité

➤ **MODIFICATION DES STATUTS du SDEEG**

Monsieur Priot rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde a été créé en 1937. Il propose à l'Assemblée de donner un avis favorable à la modification des statuts au regard de l'histoire, mais également des EPCI. Il rappelle les collègues composant le SDEEG : L'électricité, le gaz, l'éclairage public, l'énergie, l'eau et l'assainissement, l'urbanisme.

Madame Bertrand demande si le SDEEG peut prendre la compétence eau et assainissement. Il y aura possibilité d'aller vers le SDEEG, vers la CCM ou bien vers de grandes collectivités.

Unanimité.

➤ **CANDIDATURE AU MARCHE ELECTRICITE**

Monsieur Priot rappelle d'une part que la commune est adhérente au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats Départementaux d'Energies Aquitains, et d'autre part, la disparition des tarifs règlementés de vente pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA au 1^{er} Janvier 2016 .

Il propose d'autoriser Madame le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement.

Précision de Monsieur Bordelais, la signature de la convention permettra de faire perdre moins d'argent à la collectivité.

Unanimité.

➤ **PERSONNEL**

- a. Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par le conseil municipal. La réorganisation du temps méridien nécessite d'augmenter la quotité hebdomadaire de certains personnels. Le comité technique a émis un avis favorable en date du 25 février 2015

Le tableau des emplois du CCEJ est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2015.

Unanimité.

- b. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, pendant la durée de son mandat, en tant que de besoin, de recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifié par la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 .

Unanimité.

- c. Madame le Maire informe que contrairement au traitement des agents municipaux identique dans toutes les collectivités (à grades et échelons équivalents), le régime indemnitaire est différent et facultatif. Elle précise qu'une délibération avait été prise en 2011, mais qu'il est nécessaire de tout réorganiser avec pour objectifs l'équité entre les agents et la légalité. De trop grandes disparités existent sans aucune justification.

Le Conseil Municipal décide d'instituer dans la limite des textes applicables L'IAT, L'IHTS, L'IFTS, L'IEMP et la PFR aux agents titulaires et agents non titulaires de droit public de la collectivité CCEJ et Commune

Elle précise qu'en 2015, la notation est remplacée par l'évaluation ; un travail en amont devra ainsi être réalisé.

Unanimité

➤ CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE

Madame le Maire rappelle qu'une délibération a été prise sollicitant une aide financière pour l'étude pré opérationnelle. Dans le cadre d'une convention d'aménagement de bourg et après prise de contact, le conseil départemental tiendra compte de l'étude en cours. Le conseil municipal décide de demander une dérogation et sollicite une subvention pour le financement de l'étude dans le cadre du dispositif CAE, soit 50 % plafonné à 10 000 €

Unanimité.

➤ AIDE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal demande à bénéficier d'une aide financière au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 6 000 € pour l'étude pré opérationnelle. Monsieur Lalande demande si ces réserves parlementaires émanent des députés et des sénateurs, la réponse est oui, ces subventions d'État servent à financer des collectivités par l'intermédiaire des parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le Député de la circonscription a aidé la commune une 1^{ère} fois il y a 2 ans.

Unanimité

➤ MOTION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Madame le Maire demande que soit votée une motion de soutien à l'action et aux demandes de l'Association des Maires de France portant sur les conséquences de la baisse massive des dotations.

Unanimité.

➤ **INFORMATIONS**

Monsieur Moreno rappelle que suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable ; cette décision ne sera peut être pas appliquée ; la décision du Conseil d'Etat interviendra dans un an. Il est nécessaire de rester vigilants, les habitants se sont beaucoup impliqués, leur contribution a été exceptionnelle.

Madame le Maire clôt la séance et remercie l'ensemble des agents de leur participation aux efforts demandés, afin de restreindre certains coûts de fonctionnement.

Madame le Maire rappelle qu'une réunion publique a lieu jeudi à 19 h qui concerne l'aménagement du bourg et l'extension de l'école.